



Aigle, le 4 décembre 2016

Au Conseil Communal d'Aigle

Rapport de la commission chargée de l'étude du
Préavis municipal No 2016-16
Du lundi 7 novembre 2016
Relatif à

L'AMENAGEMENT DU CARREFOUR FREDERIC ROUGE

La commission est composée de :

Madame : Durussel Véronique
Messieurs : Berger Damien
Caudel Michel
Massy Alexandre
Olloz Philippe
Schumacher Pierre
Moret Alain 1^{er} membre

Délégué de la Municipalité : Devaud Gregory

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La commission chargée de l'étude du préavis susmentionné s'est réunie au complet le 15 novembre 2016 dans la salle Bassersdorf en présence de Monsieur Gregory Devaud Municipal. Nous le remercions pour sa disponibilité et ses réponses à nos questions.

Le carrefour Frédéric Rouge est un lieu de passage, bien connu des habitués de notre région. Il est assez compliqué : traversé par le train, il possède beaucoup de présélections et relie plusieurs axes fortement fréquentés. Il n'assure pas un transit sécurisé des cyclistes et n'est pas pratique pour les piétons se rendant à la gare CFF. Beaucoup d'Aiglons souhaitent son amélioration même si, étonnamment, il ne subit pas beaucoup d'accident en comparaison à d'autres carrefours régionaux, un accident étant cependant bien sûr toujours un accident de trop.

La commission a été informée, lors de sa séance, du lien entre ce préavis et l'octroi du permis de construire du projet immobilier « Margencel ». En effet, la DGMR (Direction générale de la mobilité et des routes) aurait mis son veto à ce projet de construction, le carrefour actuel de la place Frédéric Rouge ne permettant pas d'absorber l'augmentation de trafic prévisible due au commerce et aux habitations de ces bâtiments.

Cette information capitale aurait dû se trouver dans le préavis. Les commissionnaires n'ont donc pas disposé de cet élément avant la séance afin de pouvoir évaluer au mieux le préavis à la lumière de ce critère. Néanmoins, la majorité de la commission estime avoir reçu suffisamment d'information à ce moment-là et ne souhaite pas retarder la mise en œuvre du projet immobilier « Margencel ». Nous regrettons malgré tout ce manque évident de transparence.

Relevons par contre que le présent préavis s'intègre relativement bien dans le PQ Margencel.

La commission n'ayant pas pu être informée de la planification des travaux, elle émet le vœu que celle-ci soit effectuée de manière extrêmement pointue, notamment en ce qui concerne la coordination entre les entreprises et l'intensité du travail. En effet, ce nœud routier est essentiel au flux de véhicules dans notre ville, et ne saurait être bloqué ou entravé plus que le temps strictement indispensable aux travaux. La capacité des entreprises à pouvoir effectuer l'ouvrage dans des délais courts devra être un critère fondamental lors de l'adjudication des travaux.

Mr. Le Municipal nous a présenté les plans des variantes et le tableau multicritères ce qui nous a permis de nous faire une meilleure idée des quatre possibilités étudiées. La commission aurait souhaité avoir plus d'informations pour mieux comprendre l'évaluation multicritères qui décrivait ces variantes.

La variante proposée dans ce préavis n'améliore que de 10% la capacité du carrefour pour la rue Margencel. De plus, elle n'apporte pas de solution à la circulation qui sort du chemin du Châtelard et à l'augmentation de trafic qui sera générée par les différents projets prévus à Novasalles.

La variante 3 semblait intéressante, car elle aurait permis d'améliorer la capacité du flux issu du chemin du Châtelard de 30%. Les défauts de cette variante sont l'encombrement possible de voitures entre les deux giratoires et l'absence de circulation sécurisée pour les cycles. Elle pourrait toutefois être mise en œuvre dans un second temps, en cas de saturation ultérieure du trafic venant de Novassalles.

Comme la ville d'Aigle est une ville dépourvue de pente importante, qu'elle se situe dans une plaine du Rhône propice à la mobilité douce, l'étude d'une piste cyclable qui relie les berges du Rhône au centre-ville avec plusieurs itinéraires qui desservent tous les quartiers d'Aigle, doit être étudiée et intégrée à chaque modification de nos infrastructures.

Il est à craindre que le trottoir mixte vélos-piétons, de la variante proposée, ne soit pas la solution idéale et ne soit pas intégrée de manière cohérente à une voie verte à Aigle. Il est néanmoins vrai qu'aucune des variantes étudiées ne proposait de réelle solution pour la circulation des vélos, ce qui est regrettable. La commission émet le vœu qu'il soit tenu compte du cheminement cyclable après la traversée du carrefour de la place Frédéric Rouge, lors de la réfection prévisible de la rue Margencel.

La commission est consciente du risque que ce giratoire ne doive être démonté partiellement ultérieurement, si un tunnel ferroviaire pour les TPC devait être construit sur ce parcours.

Le procès-verbal des états généraux n'a pas encore été révélé et une étude des TPC, sur mandat de l'OFT pour l'étude d'un tunnel est en cours.

La commission prend note que le déplacement de la ligne de l'AL sur le tracé de l'ASD est compatible avec le giratoire prévu, y compris en cas de doublement de fréquence prévu pour l'exploitation de l'AL.

Les avis sur la faisabilité d'un tunnel ferroviaire à cet emplacement-là étant contrasté au sein de la commission, la majorité de la commission estime que ce préavis ne doit pas être mis en lien avec un éventuel passage souterrain des trains et estime raisonnable de réaliser ce giratoire. La majorité estime également qu'il ne faut pas bloquer le développement de cette zone importante de notre ville. En cas de réalisation future d'un tunnel ferroviaire, les frais liés à la modification de ce giratoire seraient marginaux par rapport au montant gigantesque d'un tel ouvrage.

Au vu des divers éléments susmentionnés, la Commission, dans sa majorité, propose l'acceptation de ce préavis par le Conseil communal.

Réponse au postulat du 7 mai 2015

« PLACE DE LA GARE, DE L'INCIDENT A L'ACCIDENT »

Questions de la commission :

Pourquoi intégrer la réponse au postulat dans ce préavis ?

Réponse de la Municipalité :

La réfection du carrefour Frédéric Rouge est en lien direct avec le futur projet Margencel comme expliqué plus haut. Par conséquent la zone "place de la gare" devient un lieu stratégique au vu des futures réalisations, ce qui explique la volonté Municipale d'intégrer la "problématique gare" dans ce préavis et de développer une vision d'ensemble.

Question de la commission :

Qu'est-ce que "le projet" mentionné dans la réponse ?

Réponse de la Municipalité :

Dans la réponse au postulat, il est fait mention d'un projet. Il s'agit tout simplement d'un projet dans le sens d'une *future mise en oeuvre de ce postulat* où seront prises en compte les 2 demandes fondamentales du postulat à savoir la sécurité et la signalétique.

Question de la commission :

- *Délai de mise en oeuvre ?*

Réponse de la Municipalité :

Le changement d'affectation en zone 20 km/h ainsi que la signalétique seront mises en oeuvre d'ici 2 à 3 mois, dès l'acceptation du présent préavis.

Au chiffre 8 du postulat, sous le titre « développement durable », figure un volet social qui promet une amélioration de la sécurité, mais aussi l'augmentation des rencontres. La commission se réjouit de cet aspect et souhaite que cette zone de rencontre (comprenez une zone 20 km/h) soit privilégiée sur la place de la Gare. Relevons que l'aménagement de la place de la Gare ne sera pas modifié, mais que le changement de status donnera la priorité aux piétons sur toute la zone. La circulation motorisée ne sera pas entravée. La Municipalité estime que le fonctionnement de cette place est actuellement satisfaisant, et que le changement de zone est conforme à d'autres gares comparables, comme à Sion ou à Genève.

Par conséquent, la commission accepte la réponse au postulat "place de la gare" et apprécie vivement une telle prise en considération débouchant sur des réalisations concrètes.

En conclusion, nous avons l'honneur, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de vous demander de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL D'AIGLE

- Vu le préavis n° 2016-16 du lundi 7 novembre 2016
- Ouï le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet
- Considérant que ledit objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE

1. d'adopter le projet relatif à la demande de crédit pour l'aménagement du carrefour Frédéric Rouge.
2. d'accorder à la municipalité le crédit nécessaire de Fr. 1'569'240.- TTC pour l'aménagement du carrefour Frédéric Rouge.
3. d'autoriser la Municipalité à emprunter, si nécessaire, le montant TTC de Fr. 1'569'240.-, après déduction du montant de Fr. 15'000.-, représentant le montant de la TVA à récupérer relative aux travaux des eaux potables et des eaux usées.
4. d'encaisser toutes les aides financières qui nous seraient versées et de les porter en déduction du présent crédit.
5. d'approuver le financement tel que proposé, à savoir : la part correspondant aux travaux liés à l'eau et à l'épuration sera prélevée sur le compte réserve respective. Le solde sera amorti selon nos possibilités, mais au maximum sur 20 ans.
6. de considérer que ce préavis répond au postulat du 7 mai 2016, « Place de la Gare, de l'incident à l'accident ».

Pour la commission, le rapporteur.
Moret Alain

